



# DÉCHÈTERIE DE L'UNION



**Déchèterie grand public  
strictement interdite  
aux professionnels.**



## ADRESSE

Rue d'Ariane  
31240 L'Union



## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h - 18h  
Mardi : 9h - 18h  
Mercredi : 9h - 18h  
Jeudi : Fermée  
Vendredi : 9h - 18h  
Samedi : 9h - 18h  
Dimanche : 9h - 18h

*Fermeture les jours fériés.*

## DÉCHETS ACCEPTÉS

- Gravats et inertes
- Déchets végétaux : feuilles, tontes, tailles, branchages
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : vidés, sans emballages ni aliments
- Métaux
- Tout venant incinérable et non incinérable
- Cartons
- Verre
- Bouteilles et flacons plastiques
- Huile de vidange
- Batteries usagées, piles, piles boutons et ampoules
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants
- Bois
- Éléments d'ameublement
- Papiers, journaux, revues

## DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets professionnels et assimilés
- Ordures ménagères et déchets putrescibles
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Déchets anatomiques
- Médicaments
- Déchets dangereux exclus de la liste des produits acceptés (liste en possession de l'agent d'accueil)
- Amiante
- Cadavres d'animaux et viandes diverses
- Produits explosifs ou radioactifs
- Véhicules ou bateaux hors d'usage
- Pneus
- Produits pyrotechniques (fusées à main, fumigènes, etc.)
- Bouteilles de gaz, bouteilles sous pression (plongée, oxygène, etc.)
- Extincteurs
- Terre
- Tout autre déchet ne faisant pas partie de la liste des déchets acceptés de par sa nature et/ou sa quantité

## CONDITIONS D'ACCÈS ET DE DÉPÔT



### PERSONNES ET VÉHICULES AUTORISÉS

- L'accès est réservé aux particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois\*. Sont admis les véhicules de tourisme, avec ou sans remorque, de poids total inférieur à 3,5 T et de longueur inférieure à 8 m (attelage compris).

Détails des véhicules non admis sur : [www.decaset.fr](http://www.decaset.fr) > Page «Déchèteries»

\*Ou munis d'un PASS DÉCHÈTERIE valide.



### VOLUMES DES DÉPÔTS PAR VÉHICULE

- Volume journalier : 3m<sup>3</sup>
- Gravats : 1m<sup>3</sup>
- Huile de vidange : 20 L max.
- Huile de friture : 20 L max.
- TVI : 1 m de longueur max.
- Déchets verts : 2 m de longueur max. et diamètre inférieur à 20 cm